

Type d'intervention Postulat (art. 32 RCG)

1<sup>er</sup> signataire Birbaum Thomas

*Signatures des cosignataires*

Cosignataires

Dépôt au nom d'un groupe PLR / Doval Manuel

*Signature du Chef(fe) de groupe*

Dépôt au nom d'une commission

*Signature du Président*

## Titre

### Etude pour un giratoire au Corbier

#### Texte de l'intervention

Le carrefour du Corbier est reconnu pour être un passage très fréquenté par les automobilistes et transport public. Il permet de distribuer le trafic provenant de Collombey-le-Grand, des centres commerciaux, du canton de Vaud et de la route cantonale. Ce carrefour est réglé par des feux de signalisation, qui en temps de fort trafic et heures de pointe, crée des longues lignes de bouchon. Ces embouteillages engorgent le trafic et ralentissent les transports publics. Une manière de fluidifier le trafic et supprimer ces embouteillages serait de mettre un place un giratoire à la place des feux de signalisation.

Le giratoire représente une solution de gestion du trafic qui offre plusieurs avantages distincts. Cette configuration circulaire favorise un flux de circulation plus fluide et efficace, engendrant ainsi une série de bénéfices significatifs pour les usagers de la route. Les giratoires encouragent un flux de trafic continu, éliminant la nécessité pour les conducteurs de s'arrêter complètement (stop and go). Cette fluidité contribue à réduire les temps d'attente et à optimiser les déplacements, particulièrement dans les zones à fort trafic. Sa conception circulaire encourage une circulation à vitesse réduite et offre une meilleure visibilité. Le futur tracé de l'AOMC en souterrain au Corbier n'empêchera pas la réalisation d'un tel giratoire.

En conclusion, le giratoire émerge comme une solution de gestion du trafic préférable, offrant une efficacité accrue, une sécurité renforcée. Il crée ainsi un environnement routier plus fluide, sûr et économique.

#### Conclusion

Le groupe PLR, par le présent postulat, demande au Conseil municipal d'étudier la mise en place d'un giratoire au carrefour du Corbier à la place des feux de signalisation actuels.

Collombey-Muraz, le 4 mars 2024

1<sup>er</sup> signataire : *T Birbaum*